

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 1er février 2016, à 20 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Louise Senécal et Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Marco Poulin, Gino Vachon formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Étaient absents : Monsieur Jérôme Bélanger.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

2016-02-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2016-02-19

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS VERBAUX

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 5 janvier 2016 et des séances spéciales du 25 janvier 2016, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2016-02-20

**MAISON DES JEUNES-BOITE DE DONNÉES ENTRAIDE
AUTOMATIQUE**

ATTENDU que la Maison des Jeunes désire obtenir du financement par le biais d'activités diverses;

ATTENDU que la Maison des Jeunes n'ont aucun terrain à la leur disposition;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir à la maison des jeunes un espace sur le terrain municipal, situé au 287, rue Marchand pour déposer une boîte de dons d'objets.

ADOPTÉ

2016-02-21

SERVICE À LA CLIENTÈLE MUNICIPAL

Considérant que la mission de la Municipalité de Saint-Victor est le service à la citoyenneté;

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir à la population un service à la clientèle qui se traduit comme suit :

1-Réception de la demande du citoyen :

Par courriel

Par téléphone

Par l'application Voilà

2-Inscription de la demande dans le système interne

3-Résolution de la demande du citoyen

4-Retour au citoyen pour connaître sa satisfaction en lien avec sa demande.

ADOPTÉ

2016-02-22

MANDAT FIRME TOPO ARCHITECTE PAYSAGER-STADE BASEBALL ET TERRAIN ADJACENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Victor a le désir de développer le terrain adjacent le Stade de Baseball;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a eu lieu le 26 novembre 2015;

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de retenir les services de la Firme Topo Architecte Paysager, représentée par Madame Hélène Lessard, propriétaire pour la somme de 3442,00\$ taxes non incluses. À partir des directives reçues, Madame Lessard produira une esquisse pour l'ensemble du terrain appartenant à la Municipalité.

ADOPTÉ

2016-02-23

LETTRE D'ENTENTE-EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Monsieur le Maire, Jonathan V. Bolduc et Madame Kathleen Veilleux, Directrice générale par intérim à signer la lettre d'entente négociée entre les employés municipaux et la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

2016-02-24

**MANDAT FIRME MORENCY AVOCATS-ASSISTER ET
CONSEILLER DANS L'IMPLANTATION D'UNE
STATION DE CHLORATION**

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor mandate la Firme Morency Avocats d'assister et de conseiller la Municipalité de Saint-Victor dans les démarches d'implantation d'une station de chloration.

ADOPTÉ

2016-02-25

**MANDAT MRC-COMPLÉTER LA DEMANDE À LA
CPTAQ ET SIGNATURE**

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater le service d'urbanisme de la MRC Robert-Cliche afin de remplir le formulaire d'exclusion exigé par la CPTAQ pour l'implantation d'une station de chloration. Madame Kathleen Veilleux est mandatée à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ

2016-02-26

**MANDAT-NÉGOCIATION FIRME INGÉNIEUR POUR
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE LA STATION DE
CHLORATION ET SIGNATURE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a reçu un avis de non-conformité des eaux potables du MDDELCC;

ATTENDU QUE pour compléter la demande d'exclusion à la CPTAQ la municipalité de Saint-Victor doit faire appel à une firme d'ingénieurs

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Madame Kathleen Veilleux, directrice générale par intérim, à négocier avec la Firme d'ingénieurs Norda Stélo les conditions financières, afin de mener à terme le projet.

ADOPTÉ

2016-02-27

**PROJET ROUTE 108-MANDAT FIRME INGÉNIEUR
POUR APPEL D'OFFRES**

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Madame France Thibault, ingénieure indépendante, à préparer l'appel d'offres pour services professionnels dans le cadre du projet du prolongement des égouts sur la route 108. Les honoraires s'élèvent à 6 000\$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

2016-02-28

MANDAT NOTAIRE-CHEMINS MONTRÉS À L'ORIGINAIRE

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Madame Micheline Fecteau, Notaire pour préparer les contrats relatifs aux chemins montrés à l'originaire. Les honoraires pour la préparation d'environ 30 dossiers seront d'un maximum de 4 000\$. De plus, le maire monsieur Jonathan V. Bolduc ainsi que la directrice générale par intérim, Madame Kathleen Veilleux sont autorisés à signer ces dit contrats.

ADOPTÉ

2016-02-29

DEMANDE DE SOUMISSION-FAUCHAGE

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions pour le fauchage des 2 côtés de chemin sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Victor.

Les soumissions seront reçues sous enveloppe scellée identifiée **SOUMISSION POUR FAUCHAGE** au bureau municipal de Saint-Victor, 287 rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 11 heures, le 6 avril 2016. Les soumissions seront ouvertes à 11 heures, le 6 avril 2016 au bureau municipal.

Ladite soumission devra être fournie en trois items différents soit:

- 1- Un prix pour faucher le côté nord de la Municipalité.
- 2- Un prix pour faucher le côté sud de la Municipalité.
- 3- Un prix pour faucher tout le territoire de la Municipalité.

La Municipalité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni la plus haute et ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

2016-02-30

PROTOCOLE D'ENTENTE RÉGISSANT LES MODALITÉS D'ENTRAIDE LORS D'INTERVENTION INCENDIE ENTRE LES 5 SERVICES INCENDIES DE LA MRC ROBERT-CLICHE

ATTENDU que le schéma de couverture de risques prévoit la signature d'entente intermunicipale afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité des objectifs contenus au schéma

ATTENDU que les municipalités doivent réaliser des protocoles d'alerte automatique en fonction des risques afin d'avoir les effectifs nécessaires

ATTENDU que les municipalités souhaitent mettre à jour les ententes déjà en place et encadrer les nouvelles modalités d'assistance requise au schéma de couverture de risques ou autres interventions nécessitant les ressources humaines et matérielles de son service de sécurité incendie

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le maire, Monsieur Jonathan V. Bolduc et la directrice générale par intérim, Madame Kathleen Veilleux à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Victor le protocole d'entente régissant les modalités d'entraide lors d'intervention incendie entre les 5 services incendies de la MRC Robert-Cliche.

ADOPTÉ

2016-02-31

PLAN DE MISE EN OEUVRE

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le rapport annuel du Service d'incendie de Saint-Victor, pour le plan de mise en œuvre pour l'année 8 du 1er juin 2013 au 31 mai 2015, tel que soumis par le directeur des incendies, Monsieur Marc Bureau.

ADOPTÉ

2016-02-32

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : PATRICE POULIN

ATTENDU la demande déposée par Monsieur Patrice Poulin pour un emplacement de chalet au lac Fortin;

ATTENDU que le chalet actuel a été construit en 1960 et qu'un agrandissement a eu lieu en 1998 avec l'ajout d'un garage et la conversion d'une galerie en aire habitable non conformes aux dispositions de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que la construction originelle est protégée par des droits acquis, mais pas les ajouts faits en 1998;

ATTENDU que les dispositions sur la protection riveraine ne s'appliquent que depuis 1990;

ATTENDU que le garage érigé en 1998 empiète sur le terrain propriété de la municipalité et que le demandeur désire acquérir une portion de terrain de celle-ci afin que l'ensemble de ses constructions soit dorénavant situé entièrement sur sa propriété;

ATTENDU que la municipalité se montre favorable à la vente de la parcelle visée correspondant à une partie de l'assiette du chemin public du rang trois sud pour une superficie de 116 m carré;

ATTENDU qu'un refus de cette demande aurait des conséquences graves pour la valeur de la propriété visée;

ATTENDU qu'aucun préjudice ne peut être causé aux voisinages immédiats et en matière d'environnement en raison de la forme particulière du terrain;

ATTENDU que le dépôt d'un plan de localisation préparé par Mme Nadia Parent arpenteur-géomètre qui illustrent les distances par rapport aux rives du lac, la portion de terrain à être acquise par M. Poulin et la marge de recul avant de la rue une fois la transaction effectuée;

EN CONSÉQUENCE il est ;

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder la dérogation mineure à Monsieur Patrice Poulin, selon les recommandations du Comité de Consultation en Urbanisme et selon les informations contenues au plan de localisation et déposé par Madame Nadia Parent, arpenteur géomètre au dossier 4721 de ses minutes et daté du 18 novembre 2015 soit plus précisément, une marge de recul avant au chemin du rang Trois Sud non inférieur à 1.31 mètre entre le garage et la limite du chemin de même qu'une distance minimale de 3.11 mètres entre le chalet et la ligne des hautes eaux du lac Fortin, le tout tel qu'illustré sur le plan susdit.

DE PLUS il est :

résolu à l'unanimité des membres du Conseil de procéder à la vente de la parcelle de terrain de l'assiette du chemin public du rang trois sud, pour une superficie de 116 m carré, correspondant à une partie du lot 4 272 034, du cadastre du Québec circonscription foncière de Beauce, au coût de 1 900.00 \$, non taxable. Le Maire, Monsieur Jonathan V. Bolduc, et la Directrice générale par intérim, Madame Kathleen Veilleux, sont mandatés pour signer ce dit contrat de vente.

ADOPTÉ

2016-02-33

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

Mathieu Rodrigue	200,00 \$
Maconneries Minacs	344,92 \$
CPU Design	314,57 \$
Hydro-Québec	62,23 \$
Gaz métro	1 323,40 \$
Nancy Lessard	16,20 \$
Jérôme Bélanger	16,20 \$
Edition Juridique FD	77,70 \$

Pizzeria Jippy	25,00 \$
Hydro-québec	1 845,96 \$
Garage Marc Bureau	50,00 \$
Environex	949,35 \$
MEDDS Colis	22,77 \$
M.R.C. Robert-Cliche	13 066,29 \$
Fond d'information	40,00 \$
Blanchette Vachon	1 092,26 \$
Hydro-Québec	3 180,40 \$
Centre du Camion	425,27 \$
Pitney Bowes	301,41 \$
Communication-Jeunesse	200,00 \$
Service Loisirs et Tourisme	919,48 \$
Hydro-Québec	86,47 \$
Téléphone Saint-Victor	620,91 \$
Nancy Lagueux	230,00 \$
Poste Canada	209,40 \$
PME Partenaire	1 440,07 \$
M.R.C. Robert-Cliche	10 037,82 \$
Morency Avocat	6 086,55 \$
M.R.C. Robert-Cliche	15 947,84 \$
Daniel Cliche Avocat	344,93 \$
Distribution LPB	37,37 \$
Les Entreprises GSF	404,71 \$
Archambeault	166,62 \$
Alliance Coop	6 230,89 \$
Robitaille Equipement	236,28 \$
Debb (papeterie)	296,13 \$
Magasin Coop	330,86 \$
Centre Electrique de Beauce	663,46 \$
Garage Alain Bolduc	20,53 \$
Jessie Rancourt Poulin	185,00 \$
Plomberie Jacques Roy	177,06 \$
Constructions Yves Poulin	189,75 \$
Beauce Informatek	896,79 \$
SODEP	80,00 \$
Centre du Camion (amiante)	1 507,46 \$
Ateliers FLPH	657,94 \$
Réseau Biblio	11 259,39 \$
Formiciel	656,51 \$
Les Pneus Beaucerons	37,33 \$
Hercule Fortin Inc.	48,03 \$
Armand Lapointe Équipement	7,99 \$
Garage Bizier	351,41 \$
L'Éclaireur Progrès	385,17 \$
Atelier d'usinage Louis Bernard	27,76 \$
Fed. Québécoise des Municipalités	61,01 \$
Ville de Beauceville	360,00 \$
Orizon Mobile	40,24 \$
Aqua Beauce	16,00 \$
Ecce Terra	482,90 \$
Distribution Daki 2008	120,38 \$
Traction St-Georges	100,75 \$
Société Mutuelle de Prévention	652,51 \$

Saniquip	355,85 \$
Solution GA	507,33 \$
Les Produits Chimiques DESCO	2 015,23 \$
Le Pro du CB	243,87 \$
Extincteur de Beauce	58,41 \$
TOTAL	89 346,32 \$

ADOPTÉ

2016-02-34

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
PAR INTÉRIM**

JONATHAN V. BOLDUC

KATHLEEN VEILLEUX